Une plainte a été déposée par des victimes de violences sexuelles commises dans le nord du Mali. Ces violences ont été commises par les groupes armés qui ont occupé le Nord jusqu'à l'intervention militaire de juin 2013 : des groupes terroristes islamistes, mais aussi des groupes rebelles impliqués dans les discussions pour la paix engagées avec Bamako. Aujourd'hui, une partie des victimes sort du silence.

Quatre-vingts victimes ont osé porter plainte. Une petite partie des centaines de témoignages recueillis, mais une partie qui s'engage collectivement pour demander justice. Six organisations de la société civile sont constituées partie civile, parmi lesquelles l'association Wildaf qui défend les droits des femmes maliennes.

« *Il s'agissait de viols collectifs de combattants qui venaient en ville et qui regardaient les femmes passer,* explique la présidente de l'association, Bintou Samaké. *Ces femmes étaient enlevées puis emmenées dans des endroits souvent hors de la ville. Ou même les combattants venaient et rentraient dans les maisons. Je peux vous parler du cas d'une femme qui a été séquestrée pendant quinze jours à 15 kilomètres de Tombouctou. Et cette femme aujourd'hui a un enfant* ».

Crimes de guerre et crimes contre l'humanité

Viols, prostitution forcée, esclavage. Les chefs d'accusation relèvent de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Maître Brahima Koné est le coordinateur des avocats des victimes : « *Ce sont des crimes imprescriptibles,*
indique-t-il.
Ça veut dire que quelque soit le temps que cela prendra, les auteurs de ces crimes répondront un jour devant la justice, nationale d'abord, si elle a la volonté et la capacité de les juger. Autrement, ces crimes seront portés devant la justice internationale
».

Alors que les négociations pour la paix entre Bamako et les groupes rebelles du nord du Mali sont en cours, les associations à l'origine de cette plainte affirment vouloir peser pour que le droit des victimes ne soit pas négligé.

Source: RFi